



SONATUR

Société d'Etat Régie
par la loi n°25/99/AN
du 16 novembre 1999
Créée par décret N°97-
26/PRES/PM/MIHU
du 13 octobre 1997
RCCM : BF OUA 2001 B 657
IFU : 00003223T

Société Nationale d'Aménagement des Terrains Urbains

Ouagadougou, le

COMMUNIQUE

Le Directeur Général de la Société Nationale d'Aménagement des Terrains Urbains (SONATUR) informe le public, qu'il sera organisé une vente de parcelles sur son site de Ziniaré en cours de viabilisation, **situé du côté gauche le long de la Route Nationale N° 3 en provenance de Ouagadougou après la cité des Forces vives du jeudi 25 au samedi 27 mai 2023**. Cette vente concernera uniquement des parcelles à usage d'habitation et de commerce.

Les souscriptions se feront au Conseil Régional du Plateau Central à Ziniaré **du jeudi 25 au samedi 27 mai 2023, de 09 heures à 15 heures**. La vente des parcelles se fera par ordre d'arrivée et ce, dans la limite du stock disponible.

Tout souscripteur devra fournir les éléments suivants :

- **Trois (03) photocopies légalisées de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité (personne physique) ou de l'acte de naissance (enfant mineur), des Statuts et du RCCM pour les personnes morales ;**
- **Un timbre fiscal de cinq cent (500) francs CFA ;**
- **L'original du reçu de versement d'une avance d'au moins 50% du coût de la parcelle pour les parcelles à usage de commerce, 40% pour celles à usage d'habitation et la totalité du coût pour les parcelles d'angle.**

Le paiement de l'avance doit être effectué après la souscription à Coris Bank International sur le compte SONATUR :

- **Code Banque : BF 148 ;**
- **Code Guichet : 01001 ;**
- **N° Compte : 006740624101 ;**
- **RIB : 08.**

Le reliquat du coût de la parcelle doit être soldé au plus tard un an, à compter de la date d'attribution.

Les informations relatives aux parcelles sont disponibles :

- **Au siège de la SONATUR sis avenue Kwamé N'Krumah ;**
- **A la Direction Régionale de l'Ouest de la SONATUR à Bobo-Dioulasso sise Bobo 2010 ;**
- **Au Conseil Régional de Ziniaré ;**
- **Sur le site web de la SONATUR (www.sonatur.org).**

Pour toute autre information, contacter le 25 30 17 73/74, 25 40 17 67, 79 41 01 00, 70 20 00 62, 77 00 13 49 ou le 20 97 01 41.

La SONATUR, bâtir dans un cadre agréable !

Le Directeur Général

Boureima OUATTARA